

Conseil de l'UFR

Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines

Séance du 26 janvier 2023

Compte rendu n° 13

Secrétaire de séance : Karine-Sophie REGNIER

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

COLLÈGE A
M. Jean-Pierre BRACCO (procuration à Mme Linda PILLIERE jusqu'à 12h45)
M. Arnaud BROTONS
Mme Emmanuèle CAIRE
M. Lionel DANY
Mme Anna GUILLO (procuration à M. Arnaud BROTONS à partir de 14h40)
Mme Sophie HERMENT (procuration à M. Stefano MAGNI à partir de 14h30)
M. Guy LE THIEC (procuration à Mme Valérie ANDRE)
Mme Linda PILLIÈRE (procuration à Mme Virginie CUMOMA-SAUVA à partir de 15h20)
M. Raffaele RUGGIERO (procuration à Mme Sophie HERMENT)
M. Tristan VIGLIANO (procuration à Mme Emmanuèle CAIRE à partir de 15h)
COLLÈGE B
Mme Valérie ANDRÉ
Mme Malika ASSAM
Mme Virginie CULOMA-SAUVA
Mme Alice FABRE
M. Médéric GASQUET-CYRUS (procuration à Mme Sophie NEZRI-DUFOUR à partir de 12h45)
M. Guy LAMBERT (procuration à Mme Sophie NEZRI-DUFOUR)
M. Stefano MAGNI
Mme Sophie NEZRI-DUFOUR
M. Mohamed OUERFELLI
M. Fabrice PELLERIN
COLLEGE IATSS
M. Samba DIOP
M. Guillaume GRÉGOIRE
Mme Christine JOLLOIS
Mme Sandra LUDWIG (procuration à M. Guillaume GREGOIRE à partir de 12h45)
Mme Marie Christiane MIRTILLO
Mme Carole VITALI
COLLÈGE USAGERS
Mme Appoline HAQUET (procuration à M. Paul MARIANI à partir de 12h15)
M. Paul MARIANI
PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES
Mme Aurélie BIANCARELLI-LOPES (procuration à M. Lionel DANY)
M. Pierre-Emmanuel CASANOVA (procuration à Mme Linda PILLIERE)
M. Frédéric COLLART (procuration à M. Lionel DANY)
Mme Océane VALOTTI (jusqu'à 13h)

INVITES
Mme Valérie DEBUICHE
M. Sebastian HUSCH
Mme Emmanuelle LE BARBENCHON
M. Alexis NUSELOVICI
M. Jean-Philippe POTIER
Mme Linda ZAOUI

32 membres présents ou représentés : le quorum de 20 est atteint.

M. Dany, Doyen de l'UFR ALLSH, ouvre la séance à 10h.

Ordre du jour :

1. Approbation Compte-rendu du CUFR du 15/12/2022 (Délibération)
2. Informations générales/Questions diverses (Information)
3. Calendrier de l'UFR ALLSH (Délibération)
4. Budget de l'UFR ALLSH (Délibération)
5. Contrat d'objectifs et de moyens (Délibération)
6. Architecture haute de l'offre de formation – vague 2 (Délibération)
7. Dossiers FIP (Délibération)
8. Tarifs de la formation continue 2023-2024 (Délibération)

Mme Ludwig souhaite poser une question au nom de la liste Rassembler les IATSS, quant à la composition de la commission ad hoc dédiée à l'analyse des dossiers pour l'avancement des personnels IATSS. Sa composition avait été précisée précédemment du mais elle ne s'est pas réunie en ces termes.

M. Potier précise que la première réunion organisée le 7 décembre était un comité de lecture et non une commission ad hoc. La mise en place d'une commission ad hoc a été refusée par l'établissement pour les avancements des personnels.

Mme Ludwig, membre des Commissions Collégiale d'Interclassement (CCI) pour les catégories B et C, sait que les commissions ad hoc ne sont pas acceptées par AMU mais précise que chaque composante peut organiser ses évaluations comme elle le souhaite.

M. Dany regrette que les agents n'aient pas été informés de ce changement.

1. Approbation Compte-rendu du CUFR du 15/12/2022 (Délibération)

Demandes de modifications de la part de M. Le Thiec.

Vote pour l'approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2022 : 30 pour et 1 abstention (31 votants)

2. Informations générales/Questions diverses (Information)

- Point RH présenté par Jean-Philippe Potier

Etat des vacances de postes BIATSS au sein de l'UFR (page 5 de la présentation power point).

Mme Ludwig souhaite savoir, pendant le temps de réflexion de la direction quant à la réorganisation des missions, qui répond aux sollicitations des enseignants et des extérieurs depuis le départ de Mme Desrues. Elle s'inquiète que cette situation perdure car ce poste demande une certaine technicité et le personnel qui prendra la suite devra être formé. **M. Potier** rappelle que le départ de Mme Desrues s'est fait rapidement et seulement depuis le 1^{er} janvier. Il précise qu'actuellement Mme Zaoui et lui-même s'occupent du suivi des dossiers.

- **M. Dany** informe le conseil qu'un collectif d'étudiants souhaite intervenir pour présenter ses revendications. Ils demandent néanmoins que le conseil prenne position.

Un représentant du collectif étudiant présente les revendications votées lors d'une assemblée générale des étudiants organisée le 24 janvier :

- Maintien de la session de seconde chance ;
- Demande à ce que la direction de l'UFR s'engage contre la loi Vidal par le biais de la désobéissance civile ;
- Demande à ce que l'UFR s'engage contre la réforme des retraites en banalisant les jours de grève nationale ;
- Manque de visibilité des décisions prises lors des conseils ;
- Régularisation d'un étudiant victime d'une erreur administrative qui ne lui a pas permis de valider sa troisième année de licence ;
- Les étudiants souhaitent que le conseil s'engage à ne pas supprimer certains masters.

M. Gasquet-Cyrus prend la parole pour remercier les étudiants de leur implication, et tout en partageant nombre de leurs combats, il regrette cependant que les membres du Conseil d'UFR soient invectivés et accusés de contribuer à la destruction du service public d'ESR, qu'ils défendent au quotidien dans des conditions difficiles. Il précise que les comptes-rendus des conseils d'UFR sont accessibles à tout le monde sur le site de l'UFR, que contrairement à ce qui est affirmé, il y a 6 élus étudiants au Conseil d'UFR et non 2, et que s'il est normal de discuter, notamment dans un moment de construction des maquettes, de l'évaluation et de la qualité des diplômes, il n'est nulle part indiqué que la « seconde chance » ou que les rattrapages sont amenés à disparaître.

3. Calendrier de l'UFR ALLSH (Délibération)

Point présenté par Lionel Dany

4 propositions de calendriers sont faites. Lors du vote en comité des études, il a été proposé le maintien du sas de sérénité.

Mme Zaoui explique que ces propositions émanent de groupes de travail. Les 3 premiers scénarii proposent une rentrée le 04 septembre, donc une pré-rentree fin août.

Mme Ludwig demande ce qui va se passer si le choix est fait pour des examens avant et après les vacances de Noël pour les étudiants du SFAD et en mobilité. **M. Dany** précise que ses étudiants auront – dans la mesure du possible – un calendrier leur permettant d'avoir l'intégralité de leurs examens avant les vacances de Noël.

Mme André est favorable à une première session d'examen avant les vacances de Noël mais s'interroge sur la possibilité d'une fin d'année à la mi-juillet.

Mme Vitali souhaite ajouter, suite aux retours qu'elle a eu des enseignants, des étudiants et des personnels administratifs, que ce qui a été fait cette année est plutôt positif en termes de calendrier car il tenait compte de la

majorité de leurs remarques. Elle souligne également que les personnels des bureaux d'appui à la pédagogie s'inquiètent d'un temps trop restreint pour finaliser les inscriptions pédagogiques avec les conséquences que cela implique en fonction du calendrier choisi et des multiples ajustements liés aux IP qui se feront pendant les cours (pas de phase d'ajustement des seuils, placement des étudiants qui étaient dans les groupes d'attente, ajout de groupes, et donc modifications des EDT, salles mal dimensionnées).

Mme Ludwig souhaite informer les membres du conseil que les personnels de la scolarité et du bureau des examens s'inquiètent de la tenue des examens fin juin et des jurys en juillet. **Mme Vitali** souligne que les personnels des bureaux d'appui à la pédagogie s'inquiètent d'un temps trop restreint pour finaliser les inscriptions pédagogiques (IP).

Mme Zaoui indique que la direction administrative s'est saisie de ce problème et travaille actuellement avec les services concernés.

Mme Debuiche explique qu'il n'y a pas de scénario idéal, et chacun va mettre sous tension des services différents. Par contre, il serait souhaitable que les étudiants puissent partir en vacances avec leurs IP finalisées ainsi qu'avec leur emploi du temps.

Vote de la proposition de calendrier n° 4 : 27 pour et 5 abstentions (32 votants)

4. Budget de l'UFR ALLSH (Délibération)

Point présenté par Emmanuelle Le Barbenchon

Présentation du budget de la page 12 à la page 25 de la présentation Power Point.

En 2022, le budget de fonctionnement avait été réduit drastiquement et avait nécessité une demande de transfert de masse, de l'investissement vers le fonctionnement, pour pouvoir fonctionner correctement.

Ce problème ne va pas se représenter cette année, la dotation étant plus importante.

Tout au long de 2022, un travail a été fait pour atteindre le meilleur taux d'exécution et ne pas avoir à rendre des sommes.

Au niveau des recettes, il est important de présenter un prévisionnel ambitieux afin d'obtenir un budget alloué le plus élevé possible. En effet le calcul de la dotation d'établissement est indexé sur le montant des recettes prévisionnelles.

Mme André souhaite connaître les nouveaux projets en matière de formations professionnelles qui permettraient d'augmenter leurs recettes. **Mme Le Barbenchon** évoque la piste du développement de l'ouverture des disciplines rares à la formation continue et au CFAL.

Mme André souhaite être intégrée au groupe de travail sur le sujet.

M. Mariani souhaite savoir en dehors des fonds alloués à la recherche, de quels crédits disposent les unités de recherches. **M. Dany** explique qu'ils disposent également de crédits récurrents de la part de leurs tutelles. Il précise également que la direction de l'UFR ne dispose pas du montant des budgets des unités de recherche.

M. Brotons s'inquiète de l'obligation à passer par le marché pour l'achat des titres de transports, qui sont fait au dernier moment et donc à des coûts exorbitants. Son unité a demandé une dérogation auprès de la direction d'AMU pour acheter des titres de transport sans passer par la plateforme.

M. Dany explique qu'une réflexion est en cours en ce sens au niveau de l'établissement.

Vote du budget 2023 de l'UFR : pour à l'unanimité (32 votants)

5. Contrat d'objectifs et de moyens (Délibération)

Point présenté par Lionel Dany.

Présentation des modifications apportées.

M. Pellerin souhaite avoir un compte rendu des groupes de travail mis en place.

M. Dany explique qu'au niveau du groupe de travail « étudiants », il y a eu 3 points prépondérants de discussion :

- l'organisation des enseignements et des examens pour les étudiants à distance, avec une standardisation au minima des enseignements dispensés ;
- la communication avec un problème à trouver les informations. **M. Dany** explique qu'il va y avoir une refonte du site internet mais également une recherche de nouveaux moyens de communication ;
- une meilleure lisibilité de l'organisation des services de l'UFR

M. Vigliano va voter contre parce qu'il pense qu'il y a une forte incitation au contrôle continu intégral. Il pense que devoir évaluer durant ses heures d'enseignements va lui faire perdre du temps pour dispenser ses cours. **M. Dany** n'en a pas la même lecture.

M. Brotons souhaiterait que certains examens soient organisés durant la semaine de révisions, cela lui permettrait de supprimer les examens en contrôle continu intégral (CCI) en première année.

Mme Caire s'inquiète d'une forte incitation à recourir au CCI, en particulier avec la précision : « dans la mesure du possible ». Elle insiste sur le fait qu'il faut avant tout prendre en compte les impératifs pédagogiques.

MM. Gasquet-Cyrus et Ouerfelli souhaitent également une reformulation de cette phrase.

Mme Debuiche et **M. Dany** proposent de remplacer la formulation « dans la mesure du possible » par « lorsque cela se justifie sur le plan pédagogique ».

Mme Ludwig s'inquiète que cette organisation administrative ne soit pas pérenne si la direction vient à changer.

Mme André souhaite aborder en particulier la rubrique consacrée à la politique des langues. Elle trouve qu'il y a un décalage entre ce qui est annoncé dans le COM et les prévisions de l'architecture haute. Elle s'inquiète de la suppression de parcours type en langues. Elle aimerait connaître la position de l'actuelle direction de l'UFR quant à la politique en langues. Elle précise que ce décalage lui pose problème et explique son vote contre.

M. Dany indique que le projet initial du COM a été adressé très en amont à tous les départements mais un seul d'entre eux a transmis des remontées. Il s'agissait d'un document martyre pour lequel la direction attendait des avis et des propositions.

Mme Assam tient à souligner que lors des conseils de départements de langues, le décalage entre les deux documents a bien été relevé et inquiète les personnels.

Mme André évoque des discussions concernant la politique des langues, qui sont faites en dehors des instances. **M. Dany** pense qu'il s'agit de désinformation et indique que ces discussions n'ont pas eu lieu. La direction de l'UFR est de plus en plus souvent confrontée à des formes de désinformations. Il demande à ce que les membres des différents conseils fassent preuve de plus de réserves.

M. Ouerfelli pense que les différentes inquiétudes des enseignants et des étudiants ont tardé à être prises en compte par la direction, ce qui a cristallisé les frustrations.

M. Mariani indique que Mme Haquet, dont il a la procuration, demande à ce que le conseil se positionne pour la mise en place d'une compensation horizontale et verticale et qu'un groupe de travail soit créé.

Vote pour le Contrat d'objectifs et de moyens : 17 pour, 7 contre et 8 abstentions (32 votants) (vote à bulletin secret)

6. Architecture haute de l'offre de formation – vague 2 (Délibération)

Point présenté par Valérie Debuiche

Elle tient avant tout à remercier le travail des membres du comité des études, non seulement les experts pour leur sérieux mais également tous les membres pour le travail serein et constructif lors de la dernière séance du comité des études.

Elle présente l'ensemble de la démarche et ses différentes étapes, ainsi que les éléments constitutifs de cette architecture haute proposée :

- Méthodologie du travail réalisé par le comité des études (page 32 de la présentation Power Point) ;
- Construction des avis (page 33 de la présentation Power Point) ;
- Focus sur la soutenabilité (page 34 de la présentation Power Point) ;
- Méthode de travail pour le CUFR (page 35 de la présentation Power Point) ;
- Détails des différents parcours (de la page 36 à la page 43 de la présentation Power Point) ;
- Bilan des avis favorables (page 44 de la présentation Power Point).

M. Dany explique que le vote va porter sur les avis du comité des études. Si un temps de réflexion est nécessaire pour certaines mentions, les votes auront lieu en deux temps : un vote global des mentions « sans discussion » puis des votes au cas par cas.

Il est rappelé que la question des coûts n'a pas été prise en compte dans la formulation des avis.

M. Dany précise que les masters d'instituts n'existent pas selon le cadrage AMU. Seules les composantes peuvent porter des diplômes.

Il est décidé collégalement de voter l'ensemble des avis proposés par le comité des études à l'exclusion des diplômes suivants, qui seront soumis à des votes au cas par cas :

- Mention Archéologie, sciences pour l'archéologie ;
- Licence Mention Humanités Parcours Lettres Classiques et Master Mention Humanités Parcours Humanités ;
- Master Mention Lettres Parcours PHI (Psychanalyse, Humanités, Intermédialités) ;
- Master Mention Arts Parcours Approches critiques et curatoriales de l'art contemporain ;
- Mention LEA Parcours Anglais-Portugais ;
- Mention LEA Parcours Anglais-Roumain ;
- Mention LLCER.

Vote 1, « souhaitez-vous suivre les avis du comité des études, en dehors des diplômes soumis à discussion » : 22 pour, 4 non et 5 abstentions (31 votants) (vote à bulletin secret)

- Mention Archéologie, sciences pour l'archéologie : le comité des études a émis un avis favorable au maintien du Master MoMarch et demande à ce que la proposition de créations de 4 autres masters soit réduite à 3 créations, dans un souci de soutenabilité de l'offre. La navette avec les porteurs de projets est en cours.

M. Dany confirme suite à une interrogation de M. Ouerfelli qu'une navette est en cours avec le Département concerné. **Mme Caire** s'inquiète de ce choix qui va devoir être fait par des équipes qui travaillent depuis deux ans sur ces créations de diplômes.

Vote 2, « Souhaitez-vous suivre l'avis du comité des études pour la Mention Archéologie, sciences pour l'archéologie : validation de 4 parcours dont un porté par l'UFR de Médecine au lieu de 5 » : 23 pour, 3 contre et 4 abstentions (30 votants) (vote à bulletin secret).

- Licence Mention Humanités Parcours Lettres Classiques et Master Mention Humanités Parcours Humanités - Création - Avis favorable

Mme Debuiche explique qu'il peut être pertinent de créer des formations à faible effectif avec un grand niveau d'excellence.

M. Brotons ne comprend pas cette volonté de donner de la visibilité aux lettres classiques mais également d'ouvrir des filières à faible effectif alors que certaines mentions sont proposées à la fermeture car regroupant trop peu d'étudiants.

Vote 3 « Souhaitez-vous suivre l'avis favorable du comité des études à la création de la licence Mention Humanités Parcours Lettres Classiques et du Master Mention Humanités Parcours Humanités » : 17 pour et 8 abstentions (25 votants sur 31 présents) (vote à bulletin secret)

- Master Mention Lettres Parcours PHI (Psychanalyse, Humanités, Intermédialités) - Maintien - Avis défavorable

Mme Debuiche explique que la fermeture de ce parcours s'appuie sur le constat d'effectifs extrêmement faibles.

M. Vigliano fait remonter les demandes des porteurs qui ne comprennent pas le vote défavorable du comité des études alors que les expertises ont été favorables. Il explique également que le HCERES a demandé au laboratoire CIELAM le maintien d'un axe PHI.

Vote 4 « Souhaitez-vous suivre l'avis défavorable du comité des études au maintien du Master Mention Lettres Parcours PHI » : 14 pour, 10 contre et 6 abstentions (30 votants) (vote à bulletin secret)

- Master Mention Arts Parcours Approches critiques et curatoriales de l'art contemporain - Création - Avis défavorable

Mme Guillo souhaite défendre cette demande de création qui pour elle a été mal évaluée par les experts du comité des études. Elle insiste sur le fait que l'argument de redondance avec un diplôme déjà existant ne se justifie pas.

Vote 5 « Souhaitez-vous suivre l'avis défavorable du comité des études pour la création du Master Mention Arts Parcours Approches critiques et curatoriales de l'art contemporain » : 8 pour, 14 contre, 8 abstentions (30 votants) (vote à bulletin secret)

- Mention LEA Parcours Anglais-Portugais et Parcours LEA Mention Anglais-Roumain - Maintien - Avis défavorable

Mme Debuiche explique que dans le cas du Roumain, il y a très peu d'étudiants et surtout un sous-encadrement enseignant.

Mme André trouve important qu'AMU garde de la diversité dans les langues dispensées. De plus, elle souligne que la licence Anglais-Roumain s'inscrit dans CIVIS et la fermeture de ce diplôme pourrait affaiblir les collaborations existantes.

Mme Pilière, ancienne administratrice provisoire du département du LIRROU, précise qu'elle a essayé de trouver des solutions pour attirer plus d'étudiants mais aucun consensus entre les personnels du département n'a pu être trouvé.

M. Dany explique que ces disciplines ne disparaissent pas puisque toujours dispensées au LANSAD.

M. Brotons voudrait savoir au niveau du Portugais, si le département a bien été consulté et si les enseignants ont fait le choix de se concentrer sur le Master. **M. Dany** le confirme.

Vote 6 « Souhaitez-vous suivre l'avis défavorable du comité des études au maintien de la mention LEA Parcours Anglais-Portugais » : 14 pour, 9 contre, 6 abstentions (29 votants) (vote à bulletin secret)

Vote 7 « Souhaitez-vous suivre l'avis défavorable du comité des études au maintien de la mention LEA Parcours Anglais-Roumain » : 18 pour, 6 contre et 5 abstentions (29 votants) (vote à bulletin secret)

- Mention LLCER Licences (vote global)

Vote 8 « Souhaitez-vous suivre les avis du comité des études pour les maintiens et les créations de parcours en licences Mention LLCER » : 15 pour, 8 contre et 4 abstentions (27 votants) (vote à bulletin secret)

Masters Mention LLCER pour les 3 parcours avec avis favorable du comité des études

Vote 9 « Souhaitez-vous suivre les avis favorables du comité des études pour le maintien de 3 parcours en Masters Mention LLCER » : 24 pour, 3 abstentions (27 votants) (vote à bulletin secret)

Master Mention LLCER Parcours Etudes Portugaises - Maintien - Avis défavorable

Vote 10 « Souhaitez-vous suivre l'avis défavorable du comité des études au maintien du Master Mention LLCER Parcours Etudes Portugaises » : 10 pour, 11 contre, 6 abstentions (27 votants) (vote à bulletin secret)

Master Mention LLCER Parcours Etudes slaves - Maintien - Avis défavorable

Vote 11 « Souhaitez-vous suivre l'avis défavorable du comité des études au maintien du Master Mention LLCER Parcours Etudes Slaves » : 3 pour, 18 contre, 6 abstentions (27 votants) (vote à bulletin secret)

7. Dossiers FIP (Délibération)

Point présenté par Virginie Culoma-Sauva

Détails des projets, page 48 de la présentation Power Point.

2 projets ont été déposés :

- Projet : Les trésors cachés de ton campus, porté par Sophie SAFFI. Il s'agit de la création d'un Escape Game. Avis favorable du comité des études
- Projet : Pour intégrer la création dans les enseignements classiques de Lettres Modernes, porté par Joël JULY. Il s'agit de la création d'une formation à destination des enseignants-chercheurs titulaires.
Le comité des études a émis un avis défavorable car le montant demandé est dédié uniquement à la location de lieu de la formation à Carry-le-Rouet. Le comité des études pense que la formation pourrait se dérouler dans les locaux de l'UFR.

Vote « Souhaitez-vous suivre l'avis du comité des études » : pour à l'unanimité (24 votants)

8. Tarifs de la formation continue 2023-2024 (Délibération)

Point présenté par Virginie Culoma-Sauva

Les tarifs de la formation continue ayant entièrement été retravaillés l'an dernier, la tarification proposée pour 2023-2024 reste la même.

Vote pour les tarifs de la formation continue 2023-2023 : pour à l'unanimité (24 votants)

M. Husch lève la séance à 15H50.

La présentation Power Point projetée en séance est annexée au présent compte-rendu.